

Familles en mouvance Dynamiques intergénérationnelles

Un partenariat de recherche sociale, multidisciplinaire et multisectoriel

Bulletin de liaison, volume 4, no 1, mai 2003

Les projets-pilotes de garde à horaires non usuels¹

par
Marie Hélène Saint-Pierre

Au Québec, dans le tiers des familles ayant des enfants de moins de cinq ans, au moins un des deux parents – ou le parent seul – travaille selon des horaires non usuels, c'est-à-dire le soir, la nuit ou la fin de semaine (Rochette, 2003 : 20)². Dans le but de répondre à leurs besoins de conciliation entre le travail et la famille, le ministère de la Famille et de l'Enfance retenait dix projets de garde à horaires non usuels dont l'expérimentation a débuté en septembre 2000. Cet article présente certains faits saillants de l'évaluation qui a été faite de la première année de cette expérimentation (septembre 2000 au 31 août 2001).

La garde à horaires non usuels se définit *a contrario* de la garde «ordinaire» (de jour en semaine). Dans le cadre des projets-pilotes, elle renvoyait donc à des services susceptibles d'accueillir les enfants entre 18h30 et 6h30 le matin en semaine, et 24 heures sur 24 en fin de semaine. Toutefois, seulement trois projets offraient cet éventail complet de services; les autres en proposaient une fraction : garde 24 heures sur 24 mais en fin de semaine seule-

ment, garde de soir à tous les jours ou en semaine seulement, garde de jour la fin de semaine. Les dix projets-pilotes se sont déroulés dans différentes régions du Québec (Montréal, Québec, Gatineau, Rimouski, Argenteuil)³. Neuf projets offraient de la garde en milieu collectif : huit, en centres de la petite enfance (CPE) dans leur composante installation⁴ et l'autre, en garderie (à but lucratif); un projet proposait pour sa part des services de garde au domicile des parents.

L'évaluation visait plusieurs objectifs :

- caractériser et quantifier la fréquentation de la garde à horaires non usuels;
- établir le profil des parents utilisateurs : leurs caractéristiques familiales et socio-professionnelles; le contexte entourant leur recours à la garde à horaires non usuels;
- rendre compte de l'adaptation des enfants à la garde de soir et de nuit;

¹ L'évaluation des projets-pilotes de garde à horaires non usuels a été réalisée en vertu d'un contrat établi entre le ministère de la Famille et de l'Enfance et l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), Centre Urbanisation, Culture et Société, pour la période du 3 mars 2001 au 30 avril 2002. Les travaux ont été effectués par Marie Hélène Saint-Pierre, agente de recherche, sous la supervision de Renée B.-Dandurand, professeure-chercheure à l'INRS - Urbanisation, Culture et Société, avec la collaboration du Ministère. À noter que l'évaluation ayant été amorcée à l'automne 2000 au sein du Ministère, certaines étapes de l'évaluation avaient déjà été effectuées quand l'INRS a eu le mandat de poursuivre le travail, au début de mars 2001. *Évaluation des projets-pilotes de garde à horaires non usuels*, Marie Hélène Saint-Pierre, sous la supervision de Renée B.-Dandurand, INRS-Urbanisation, Culture et Société, Rapport final remis au ministère de la Famille et de l'Enfance, Québec, Le Ministère, 2002, 362 p.

² Rochette, Maude. 2003. *Le travail atypique des parents et la garde des enfants : description du phénomène et recension des expériences étrangères de garde à horaires non usuels*. Québec : Ministère de la Famille et de l'Enfance, 86 pages. Les résultats concernant le régime de travail des parents sont issus d'une enquête récente de l'Institut de la statistique du Québec dont le rapport a été publié en 2001 (voir note 8).

³ Les dix projets, d'ouest en est, sont les suivants : CPE Au pays des anges (Hull); CPE Le rêve de Caillette (Chattam); CPE Les casinours (Montréal); Garderie des moissons (Repentigny); CPE Les joyeux câlinours (Saint-Hubert); CPE Le petit train (Lévis); CPE Jardin bleu (Québec); CPE Les petits mulots (Charlesbourg); Centre de garde familiale (Charlesbourg, sous la coordination du CPE Les petits mulots); CPE L'éveil des chérubins (Rimouski).

⁴ Les centres de la petite enfance (CPE) ont deux composantes : 1) la garde en installation, terme qui équivaut, au sens couramment admis, à de la garde en garderie (sans but lucratif) et 2) la garde en milieu familial.

- examiner les particularités de la garde à horaires non usuels concernant notamment l'application du programme éducatif en garde de soir et de nuit, de même que les activités de gestion;

- rapporter l'expérience des acteurs concernés : les parents, les éducatrices de soir et de nuit, les gestionnaires⁵.

Pour mener à bien la réalisation de cette évaluation, plusieurs outils de collecte ont été élaborés et diverses personnes ont été mises à contribution. D'abord, les questionnaires des services de garde concernés auprès de qui deux entrevues ont été réalisées : l'une au début, l'autre à la fin des projets. L'ensemble des parents ayant utilisé les services de garde à horaires non usuels ont été consultés au moyen d'une enquête téléphonique. Concernant plus spécifiquement la garde de soir et de nuit ainsi que la garde à domicile, des groupes de discussion ont été organisés avec les parents utilisateurs d'une part, avec le personnel de garde d'autre part. Enfin, l'inscription de la fréquentation de chaque enfant ayant utilisé la garde à horaires non usuels a été effectuée par chacun des dix services de garde, ces informations étant transmises mensuellement au Ministère. Des données semblables ont également été collectées et transmises en ce qui concerne le personnel de garde.

La garde à horaires non usuels : des plages horaires très diversifiées

La garde à horaires non usuels, telle qu'expérimentée dans le cadre des projets-pilotes, recouvrait des services offrant des plages horaires très diversifiées. À l'examen des fiches de fréquentation des enfants, il est rapidement apparu que, pour bien caractériser la réalité des enfants accueillis dans ces services, il fallait raffiner les quatre catégories de garde qui avaient été entrevues au départ⁶. Ainsi, pour la garde de soir, deux groupes pouvaient être distingués : celui des enfants qui arrivaient au service de garde vers 15h30 en après-midi et quittaient plus ou moins tard en soirée (*garde de soir*); celui des enfants pour qui la présence en service de garde après 18h30 constituait le prolongement d'une journée de garde amorcée en fin d'avant-midi, et qui se terminait généralement avant 20h (*garde en extension de l'horaire de jour*). Pour leur part, tant la garde de nuit que la garde tôt le matin (avant 6h30) présentaient des horaires assez contrastés selon qu'elles se déroulaient en services de garde collective ou au domicile des parents. Concernant la *garde durant la nuit*, dans le premier cas, les enfants passaient la nuit au service de garde, mais ils y passaient également la majeure

partie de leur soirée, puisque leur arrivée au service s'échelonnait entre 15h et 20h (garde soir-nuit); dans le second cas, l'arrivée du personnel de garde au domicile des parents s'effectuait vers 22h30 (garde de nuit). Quant à la *garde tôt le matin*, en milieu collectif, elle se présentait comme une journée en garde de jour dont l'horaire aurait été décalé en amont, c'est-à-dire avec arrivée et départ plus tôt qu'en garde de jour; à domicile, il s'agissait de périodes de garde de durée limitée, commençant tôt le matin et se terminant avant midi. La *garde de jour la fin de semaine* correspondait dans la plupart des projets à la transposition, aux samedis et dimanches, de l'horaire de garde de jour usuel en semaine; cependant, dans les projets qui offraient également la garde après 18h30, elle se trouvait imbriquée à la garde en extension de l'horaire de jour durant une bonne partie de la journée (en après-midi, notamment).

Une fréquentation variable de chaque enfant et de chaque plage horaire

Dans l'ensemble des dix projets-pilotes, 820 enfants ont fréquenté la garde à horaires non usuels entre le 1^{er} novembre 2000 et le 31 août 2001. Certains enfants ont utilisé le service de façon régulière sur une longue période au cours de l'année d'expérimentation, d'autres ne s'y sont présentés que quelques fois. Ainsi, de manière générale, certains services de garde ont accueilli un grand nombre d'enfants dont la fréquentation était majoritairement irrégulière, alors que d'autres en ont reçu un nombre plus restreint mais ayant une fréquentation plus assidue.

Il est difficile de traiter globalement de la fréquentation dans les diverses plages horaires car elle varie parfois très fortement selon le service de garde concerné. Certains constats peuvent néanmoins être dégagés. Ainsi, la *garde durant la nuit* a été, somme toute, très peu utilisée : parmi les quatre projets qui offraient le service, deux ont reçu des enfants de façon régulière, alors que les deux autres ont connu des périodes assez longues sans recevoir d'enfants pour la nuit; de plus, si on fait la somme pour les quatre projets, ce sont 4 enfants en moyenne par jour qui ont expérimenté cette forme de garde. La *garde en extension de l'horaire de jour* a constitué l'essentiel de la garde après 18h30 dans deux projets, ceux-ci ayant accueilli respectivement 13,2 et 9,4 enfants par jour en moyenne; par contre, la fréquentation de ce type de garde a été très faible dans les deux autres projets. Si la *garde de soir* était offerte par sept services de garde, deux projets se distinguent à l'évidence : dans le premier cas, 9,5 enfants en moyenne par jour ont été accueillis pour la garde de soir et le niveau de fréquentation a été assez stable tout au long de la

période; dans le second cas, on a assisté à une très forte augmentation au cours de la période, le nombre moyen d'enfants reçus par jour ayant en effet triplé, passant de 2 ou 3 enfants par jour au début à 8 ou 9 enfants en fin de projet. Ailleurs, le niveau de fréquentation a été plus faible, et parfois même très faible, et la garde de soir était mélangée plus ou moins fortement avec la garde en extension de l'horaire de jour (c'est-à-dire arrivée avant 15h) se prolongeant au-delà de 20h30. La *garde tôt le matin* n'a vraiment existé que dans deux ou trois services de garde même si cinq l'offraient en principe. Enfin, la *garde de jour la fin de semaine*, la plage horaire qui était offerte par le plus grand nombre de projets (8), a connu un sort variable. Un projet a enregistré un niveau de fréquentation particulièrement élevé, soit 30 enfants en moyenne par jour; cinq autres services de garde ont reçu entre 10 et 20 enfants par jour en moyenne, alors que deux projets ont eu une fréquentation très faible. En outre, dans la moitié des projets, le niveau de fréquentation a augmenté au cours de la période.

Des parents majoritairement en couple et ayant un emploi atypique⁷

Parmi les parents ayant utilisé les services de garde à horaires non usuels, les trois quarts vivaient en couple et la plupart d'entre eux n'avaient que des enfants de leur union présente. La proportion de familles monoparentales était cependant plus élevée (26 %) que dans l'ensemble des familles québécoises ayant des enfants de moins de cinq ans (13 %)⁸.

La vaste majorité des parents ont utilisé la garde à horaires non usuels en raison de leur travail ou de leurs études (84 %). Ces motifs étaient

⁵ C'est-à-dire la directrice ou le directeur du service de garde, de même que, dans certains cas, la coordonnatrice ou le coordonnateur des services à horaires non usuels.

⁶ Ces quatre catégories sont la garde de soir, la garde de nuit, la garde tôt le matin (avant le début de l'horaire de jour «usuel») et la garde de jour la fin de semaine.

⁷ Les résultats de cette section et de plusieurs autres dans les sections suivantes sont issus d'un questionnaire téléphonique auquel ont répondu 219 parents, ayant fait garder dans leur ensemble 303 enfants. Les répondants représentent les parents de 37 % des enfants ayant fréquenté la garde à horaires non usuels offerte dans le cadre des projets-pilotes.

⁸ Source : Institut de la statistique du Québec, 2001. *Rapport d'enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs*. Québec : Institut de la statistique du Québec, p. 19.

invoqués par plus de 95 % des parents ayant fait garder leurs enfants uniquement durant les jours de la semaine, alors que c'est le cas de 62 % de ceux qui n'ont fait garder que durant le jour la fin de semaine.

Les parents qui ont eu recours à la garde à horaires non usuels en raison de leur travail occupaient très majoritairement un emploi atypique (à horaires non usuels)⁹, soit 92 % des répondants et 83 % des conjoints. La majorité d'entre eux travaillaient habituellement la fin de semaine. De plus, quoique dans une proportion moins élevée, la majorité des parents avaient aussi à leur horaire, exclusivement ou en combinaison, soit des périodes de travail le soir, soit des périodes de travail la nuit.

Compte tenu du contexte des projets-pilotes¹⁰, une forte proportion des parents travaillaient dans les casinos. Les autres secteurs d'activités regroupant des proportions notables de parents sont le commerce de détail (vendeuses, caissières, commis), la santé (infirmières principalement, préposés aux bénéficiaires, techniciens de la santé), la restauration, bars et hôtellerie (serveuses et serveurs, cuisinières et cuisiniers) et le secteur des industries manufacturières, agro-alimentaires et pharmaceutiques (travailleurs en usines).

En garde de soir et de nuit en milieu collectif : des enfants qui se sont généralement bien adaptés

La garde de soir et la garde durant la nuit en milieu collectif se démarquent de la garde «ordinaire» à plusieurs égards. Pour les enfants, il s'agit d'être en dehors de leur domicile, avec d'autres adultes que leurs parents à un moment de la journée où ils sont plus vulnérables. Il s'agit aussi pour eux de s'endormir et de dormir ailleurs que dans leur lit et ce, en présence d'autres enfants.

Une majorité des enfants gardés le soir et la nuit semblent s'être habitués, sinon adaptés à ce type de garde. C'est du moins ce qui ressort des commentaires des parents et des éducatrices à ce sujet, ceux-ci faisant cependant valoir une certaine période d'adaptation au début de l'utilisation de la garde de soir ou de nuit. Par ailleurs, pour de nombreux enfants, la fréquentation de la garde de soir et de nuit offerte dans le cadre des projets-pilotes a signifié une plus grande stabilité de leur mode de garde qu'auparavant.

On ne saurait parler de l'adaptation des enfants à la garde de soir et de nuit en ignorant le fait que cette situation n'était pas nouvelle pour

nombre d'entre eux. En effet, avant d'avoir recours à la garde offerte dans le cadre des projets-pilotes, 72 % des parents ayant utilisé les services en milieu collectif faisaient déjà garder leurs enfants, et 42 % les faisaient garder à l'extérieur de leur domicile.

Une réponse aux besoins des parents fort appréciée, mais partielle pour certains

Les services de garde à horaires non usuels offerts dans le cadre des projets-pilotes ont représenté un apport important au bien-être d'une majorité de parents. Leur satisfaction est perceptible autant quand on examine les comparaisons qu'ils font par rapport à leurs arrangements antérieurs de garde (généralement non régis) que si l'on considère leur appréciation de la garde dispensée par les projets-pilotes. Parmi les éléments ayant été fort appréciés par les parents figurent l'assurance quant à disponibilité du service, la sécurité des lieux, la compétence et l'attention du personnel de garde, de même que le coût abordable.

Si les services offerts dans le cadre des projets-pilotes ont répondu aux besoins de garde d'une

majorité des parents, ils n'ont cependant pu combler tous leurs besoins. Plus du quart des parents ont en effet dû recourir à un mode de garde additionnel pour satisfaire à l'ensemble de leurs besoins. Pour certains parents, le service ne pouvait combler qu'une partie seulement de l'ensemble de leurs besoins : c'est le cas par exemple de parents travaillant sur quarts rotatifs (jour, soir, nuit) et qui ont accès à un service n'offrant que la garde de soir; c'est le cas aussi des parents ayant les emplois les plus précaires, ceux sur appel notamment, car les parents doivent généralement réserver leur place 24h ou 48h à l'avance. ■



Note : Le rapport complet de l'évaluation des projets-pilotes de garde à horaires non usuels, de même qu'une version abrégée de ce rapport, sont disponibles sur le site Internet du ministère de la Famille et de l'Enfance à l'adresse suivante : < <http://www.mfe.gouv.qc.ca/publications/publications.asp> >

⁹ C'est-à-dire la fin de semaine ou, en semaine, le soir ou la nuit.

¹⁰ Deux projets-pilotes ont été menés dans le CPE des employés de casino et 34 % des répondants au questionnaire téléphonique étaient des parents ayant fait garder leurs enfants dans l'un ou l'autre de ces deux CPE. En comparaison, d'après les fiches de fréquentation, les enfants qui ont été accueillis dans ces deux CPE représentent 23 % de l'ensemble des enfants ayant été gardés dans le cadre des projets-pilotes.

Des nouvelles des partenaires gouvernementaux

Quatre nouvelles parutions dans le domaine de la famille et de l'enfance

Quatre nouveaux titres, touchant chacun un thème très différent, viennent de paraître sous la bannière de la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique du **ministère de la Famille et de l'Enfance** (maintenant le **ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille**) :

1. **Conciliation famille-travail** - Le premier document, rédigé par Maude Rochette, analyse la présence de mesures de conciliation famille-travail dans les conventions collectives québécoises au sein des secteurs publics, de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que dans les secteurs universitaire et municipal. C'est à partir d'une banque de données sous la responsabilité du ministère du Travail que ce document a été préparé. La pertinence du document n'est plus à démontrer puisque, depuis quelque temps, le Ministère cherche à susciter par différents moyens la participation des milieux de travail à cet effort collectif. Le Forum du 13 mars dernier, qui se tenait à Montréal, portait d'ailleurs essentiellement sur ce thème. L'auteure note en conclusion, ce que des études ont observé par ailleurs, que les mesures de soutien à la concilia-

tion famille-travail ont une incidence plus élevée dans les secteurs présentant un fort taux de syndicalisation, ou une présence majoritaire de la main-d'œuvre féminine, dans les grandes organisations et dans les organisations publiques davantage que privées.

Pour compléter le document et à des fins comparatives, l'auteure présente au début de son ouvrage les mesures relatives à la conciliation famille-travail contenues dans certaines lois québécoises, la principale étant la Loi sur les normes du travail.

Maude Rochette a une formation en relations industrielles. Elle est présentement agente de recherche pour la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique au ministère de la Famille et de l'Enfance. Elle se préoccupe des questions touchant la conciliation famille-travail, plus particulièrement des mesures offertes dans les organisations et les entreprises, du travail atypique et de ses conséquences en matière de conciliation famille-travail, de la conciliation famille-travail dans les PME et des politiques publiques étrangères dans ce domaine.

L'ouvrage : *La conciliation travail-famille dans les conventions collectives québécoises. Secteurs public, de l'éducation, de la santé et des services sociaux, secteurs universitaire et municipal* / analyse et rédaction, Maude Rochette, Québec, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, Ministère de la Famille et de l'Enfance, 2002, 47 p.

2. **Travail atypique des parents** - Le deuxième titre, également rédigé par Maude Rochette, fait état du développement accéléré des emplois atypiques. Ce document complète l'évaluation des projets-pilotes de garde à horaires non usuels mis de l'avant par le Ministère et publié auparavant. Parmi ces emplois, il est question de temps partiel involontaire, d'emplois autonomes ou encore d'emplois à durée déterminée, comme les emplois contractuels, par exemple. En 2001, on estimait que les diverses formes d'emplois atypiques touchaient

environ le tiers de l'emploi total au Québec. Et parmi les diverses catégories de travailleurs, les parents de jeunes enfants sont très touchés par le travail atypique. Si, parfois, le travail atypique est perçu

comme une solution à la conciliation famille-travail, il devient, le plus souvent, un véritable casse-tête, particulièrement quand vient le temps d'organiser la garde des enfants. Des études documentent ces situations.

La publication recense en outre diverses expériences de ce type de garde qui ont été récemment tentées et évaluées au Qué-

Un colloque à ne pas manquer sur le thème de l'éthique et des changements familiaux

Des conférenciers d'ici et d'Europe - sociologues, anthropologues, juristes, éthiciens, psychanalystes -

sont invités à réfléchir avec vous aux questionnements éthiques

soulevés par les changements qui affectent les familles contemporaines.

Centre Saint-Pierre, 1212 Panet à Montréal

19 et 20 février 2004

Organisé par le partenariat **Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles** en collaboration avec le comité Famille de l'**Association internationale des sociologues de langue française (AISLF)**

<http://partenariat-familles.inrs-ucs.uquebec.ca/>

bec*, vérifie ce qu'il en est dans les autres provinces canadiennes et dans d'autres pays, notamment dans les pays scandinaves et en Europe. En conclusion, l'auteure souligne que la question de la garde à horaires non usuels ne devrait pas être dissociée de ce qui rend nécessaire cette forme de garde, c'est-à-dire l'atypisme grandissant du travail et se demande jusqu'où iront les demandes de flexibilité provenant du monde du travail et comment les entreprises définissent leur responsabilité sociale.

L'ouvrage : *Le travail atypique des parents et la garde des enfants : description du phénomène et recension des expériences étrangères de garde à horaires non usuels* / recherche, analyse et rédaction, Maude Rochette, Québec, Ministère de la Famille et de l'Enfance, 2003, 86 p.

* Voir l'article en page 1.

3. Politique familiale municipale – Le troisième titre se situe dans le soutien ministériel aux municipalités afin de les encourager à se doter d'une politique familiale ou à mettre à jour une politique existante. Rédigée par Christine Lajoie, cette publication propose des orientations qui peuvent gui-

Christine Lajoie, architecte de paysage et spécialiste en sciences de l'environnement, occupe un poste d'agente de recherche au sein de la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique au ministère de la Famille et de l'enfance. Elle a développé une expertise dans le domaine des politiques familiales municipales. Elle s'intéresse particulièrement à la qualité des milieux de vie dans les champs de l'habitat, des loisirs et de la culture, du transport et de la sécurité.

der les municipalités dans leur démarche d'appui auprès des familles. En effet, compte tenu de l'évolution sociale du Québec ces dernières années, plusieurs municipalités et MRC ont mis sur pied des politiques familiales et des plans d'action afin de soutenir les familles qui font face à de

nouveaux défis. Les parents ont de nouveaux rôles à jouer et doivent s'adapter régulièrement à des situations chaque jour plus exigeantes. Le document suggère aux municipalités des orientations pour prendre en compte toutes les dimensions de la famille dans l'importance du rôle des municipalités à l'égard des familles et de leurs membres. Il propose également certaines pistes pour orienter l'action des municipalités engagées dans une démarche concrète à l'endroit des familles, ou de celles qui se proposent de le faire. Finalement, il a pour but de mieux faire connaître la démarche du monde municipal dans l'élaboration des politiques familiales municipales.

L'ouvrage : *La municipalité : un lieu de qualité pour les familles. Document d'appui au soutien technique offert aux municipalités désireuses de se doter d'une politique familiale municipale ou de mettre à jour une politique familiale existante* / recherche et rédaction, Christine Lajoie, collaboration Colette Lanthier, DRES, Gilles Meunier, Danielle Paquet, Direction des programmes à la famille et aux aînés, Ministère de la Famille et de l'Enfance, 2003, 25 p.

4. Évaluation de la qualité dans les services de garde – Le quatrième titre s'inscrit dans la démarche entourant l'Enquête *Grandir en qualité*. Cette recension des écrits présente les dimensions et les aspects de la qualité des services de garde ainsi que les facteurs qui lui sont associés et qui sont susceptibles de l'influencer. L'auteur, Sabin Tremblay, rapporte que de nombreuses études menées dans des champs diversifiées de la recherche confirment que les expériences vécues par l'enfant au cours de ses premières années auront des conséquences déterminantes sur son équilibre émotionnel et sur le développement de ses aptitudes et de ses habiletés.

Sabin Tremblay est sociologue. Il travaille présentement comme agent de recherche au sein de la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique au ministère de la Famille et de l'Enfance. En dehors de la qualité des services de garde, il s'intéresse aux facteurs liés à l'engagement des pères et participe aux activités d'un Comité sur la place du père au sein de la famille. Il s'intéresse également aux questions touchant les valeurs véhiculées par la famille mais aussi à la famille comme valeur au sein de la société québécoise, de même qu'à l'action communautaire auprès des familles.

L'analyse des écrits recensés démontre également que la qualité joue un rôle crucial sur l'effet qu'aura le service de garde sur le développement de l'enfant. Mais comment doit-on définir la qualité? Quelles sont les principales dimensions et les principaux aspects qui la composent et quels sont les facteurs particuliers qui l'influencent le plus? Quelles conditions un service de garde doit-il réunir pour être de bonne qualité? Voilà quelques-unes des questions auxquelles l'auteur tente d'apporter un certain éclairage à travers les nombreux écrits portant sur l'influence de la garde sur le développement de l'enfant et plus spécifiquement sur la qualité des services de garde.

L'ouvrage : *Enquête Grandir en qualité. Recension des écrits sur la qualité des services de garde* / analyse et rédaction, Sabin Tremblay, collaboration, Stéphane Bernard (Institut de la statistique du Québec), Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, Ministère de la Famille et de l'Enfance, 2003, 37 p. ■

Tous les documents mentionnés peuvent être consultés et téléchargés à partir du site Internet du ministère de la Famille et de l'Enfance, sous la rubrique «Publications» : www.mfe.gouv.qc.ca. On peut aussi se procurer une copie papier des documents en s'adressant au Ministère, 1122, chemin Saint-Louis, 3^e étage, Sillery (Québec) G1S 4Z5 et à Montréal, 600, rue Fullum, Montréal (Québec) H2K 4S7, envoyer un courriel à l'adresse suivante : famille@mfe.gouv.qc.ca ou faire votre demande par téléphone aux numéros suivants : à Montréal 514-873-2323, à Québec : 418-643-2323, ailleurs au Québec : 1-800-363-0310.

Des nouvelles du Conseil de la famille et de l'enfance

Avis de déjudiciarisation des contentieux familiaux

Le **Conseil de la famille et de l'enfance** s'est intéressé dans ses travaux récents à l'allègement du processus judiciaire en matière familiale en posant la question suivante : comment mieux soutenir les parents et les enfants lors des contentieux familiaux?

Sans prétendre avoir toutes les réponses à cette question, le Conseil préconise de réduire considérablement le nombre d'instances relevant de diverses juridictions appelées à intervenir dans les dossiers de contentieux familiaux. La complexité et la diversité de ces instances est source de difficultés accrues pour les familles.

Dans un récent Avis, le Conseil observe, en matière de contentieux familiaux, que deux voies mènent à la résolution des conflits, soit le système d'aide institutionnel et communautaire et le système judiciaire.

Les deux approches, dans des circonstances différentes, jouent des rôles indispensables, des rôles qui ne peuvent être interchangeables. Misant sur une approche fondée sur les efforts de prévention et de promotion de la prise en charge de ses propres destinées par la famille et ses membres, le Conseil croit que tous les moyens doivent être utilisés afin d'aider les familles à cheminer vers des solutions à leurs problèmes. Ces solutions doivent tenir compte des forces et des faiblesses des membres de la famille, du respect de leurs droits et de leur intégrité ainsi que de leur capacité, le cas échéant, de mettre au point et d'assumer leurs propres solutions.

Dans certains cas, des démarches d'ordre administratif ont remplacé certaines procédures juridiques. Dans la mesure où les droits des individus sont protégés, cette voie devrait être explorée davantage. La médiation

familiale constitue une approche des plus prometteuses mais est actuellement sous-utilisée. Un effort de sensibilisation et de formation s'impose donc. Le Conseil croit que l'interface entre la médiation et le système judiciaire doit être améliorée. La conférence de règlement à l'amiable devant un juge offrirait aussi une alternative intéressante. Selon le Conseil, tous ces exemples illustrent que les modes non judiciaires de résolution des litiges offrent des avenues intéressantes pour les familles.

Pour plus d'information sur cet Avis, consultez le site web du Conseil de la famille et de l'enfance à l'adresse suivante : www.cfe.gouv.qc.ca

Troisième Rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants

Au cours des mois d'avril et mai, le **Conseil de la famille et de l'enfance** a organisé une tournée de consultation dans quatre régions, soit Montréal, Joliette, Québec et Gaspé, afin de documenter son prochain Rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants.

C'est sous le thème «Les parents au quotidien» que le Conseil a voulu examiner l'exercice du «métier de parents» dans le concret des situations de la vie courante avec des enfants et des adolescents et, tenant compte de la diversité des situations, questionner l'adéquation des servi-

ces et des soutiens que la collectivité leur offre pour les aider à remplir leurs responsabilités.

Cet exercice a permis au Conseil de recueillir un ensemble d'informations quant à la situation des familles actuelles dans la vie de tous les jours. Ce fut aussi l'occasion d'observer quelles sont les caractéristiques émergentes des rôles paternels et maternels, les motivations, les conceptions variées, les valeurs qui se dessinent par rapport à la vie familiale, au couple, aux enfants, à la réalisation de soi.

Ces rencontres ont aussi permis au Conseil de caractériser la grande diversité et la mouvance des familles et de décrire comment les familles remplissent leurs fonctions et à quoi ressemblent les relations formelles et informelles des parents avec les grands réseaux d'intervention d'une région à l'autre.

Le Conseil rendra public son rapport à l'automne et y fera des recommandations quant aux principales préoccupations des parents et des intervenants auprès des jeunes ou de leurs parents. ■

Production du bulletin

Monique Provost, coordonnatrice - Téléphone : (514) 499-4043

monique.provost@inrs-ucs.quebec.ca

Hélène Brien, secrétaire - Téléphone: (514) 499-8294

Helene.Brien@inrs-ucs.quebec.ca

Télécopieur: (514) 499-4065

<http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca>

Des nouvelles des partenaires communautaires / famille

La Confédération des organismes familiaux du Québec

La Confédération des organismes familiaux du Québec tiendra son assemblée générale annuelle le 25 mai 2003 à l'Hôtel Radisson de Longueuil. Celle-ci sera précédée d'un brunch-conférence ayant pour thème: «Un mouvement familial au Québec. Que peut-on apprendre de son historiographie?». Madame *Denise Lemieux*, sociologue et professeure à l'INRS-Urbanisation, Culture et Société et membre du partenariat, agira à titre de conférencière. Les deux activités auront lieu dans le cadre de la Conférence Nord-Amérique de l'OMF «Du temps pour la famille : c'est l'affaire de tous».

Michel Dechamplain, Responsable des communications - COFAQ - Téléphone : (514) 521-4777 - Télécopieur : (514) 521-6272
Famille@cofaq.qc.ca



Conférence nord-américaine sur la famille

La région Nord-Amérique de l'Organisation mondiale de la famille (OMF) tiendra une importante conférence sur la famille intitulée «Du temps pour la famille, c'est l'affaire de tous!». Cette activité se déroulera à Longueuil du 23 au 26 mai 2003, à l'hôtel Radisson.

Vous trouverez les détails de cette conférence sur le site du *Carrefour action municipale et famille* : www.carrefourmunicipal.qc.ca ■

Un important colloque les 13 et 14 juin 2003

«Les nouveaux sentiers de la famille séparée : un défi pour les intervenants»

Une nouvelle organisation est née : l'Association Internationale Francophone des Intervenants auprès des familles séparées (A.I.F.I.). Le Québec, la France, la Belgique et aussi la Pologne sont déjà inscrits dans ce regroupement d'aidants. Une synergie formidable est en train de se bâtir et la première manifestation d'envergure de cette concertation est la réalisation d'un colloque qui aura lieu à Montréal les 13 et 14 juin 2003. Le thème de ce colloque est «Les nouveaux sentiers de la famille séparée : un défi pour les intervenants». Les pratiques novatrices seront à l'ordre du jour : droit de la famille, médiation, expertise, visites supervisées, services aux familles séparées, approche-médiation en protection de la jeunesse...

Un très grand mouvement de réflexion et de mise en commun d'expériences et d'idées au plan international... Un rendez-vous en grande classe... Un moment important...
Ce congrès aura lieu à la Maison du Barreau, sise au 445, boul. Saint-Laurent, Montréal.
Le coût est de 250 \$ (incluant les repas de vendredi midi et vendredi soir le 13 juin).

Renseignements : Lorraine Filion, présidente du colloque 2003 pour l'AIFI
lorfilion@sympatico.ca Téléphone : (514) 393-2286
<http://www.aifi.info>